

## ***Séance ordinaire du 11 septembre 2018***

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 11 septembre 2018, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Monette

Messieurs	Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2 Pierre Deschênes, conseiller au district 4 Michel Dubé, conseiller au district 3
Madame	Christiane Laurin conseillère au district 6

Monsieur Simon Leclerc, directeur général et Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint sont aussi présents devant 29 personnes.

Monsieur Michel Charron et madame Jocelyne Thouin ont confirmé leur absence justifiée.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance après la constatation du quorum.

**234-09-2018**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt de la correspondance du mois d'août 2018
4. Première période de questions
5. ADMINISTRATION
  - 5.1 Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018
  - 5.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 6 septembre 2018 et autorisation de paiement
  - 5.3 Demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
  - 5.4 Autorisation pour ouverture d'une marge de crédit pour un emprunt temporaire
  - 5.5 Avis de motion - projet de règlement d'emprunt pour consolidation du déficit au 31 décembre 2017

### ***Séance ordinaire du 11 septembre 2018***

- 5.6 Adoption - Projet de règlement d'emprunt no. 768 pour consolidation du déficit au 31 décembre 2017
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1 Dépôt du rapport mensuel du service de protection incendie
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics
  - 7.2 Autorisation pour demande de soumissions pour l'entretien hivernal
  - 7.3 Avis de motion - règlement limitant la vitesse sur les rues Principale et Joseph-Dubeau
  - 7.4 Adoption - Projet de règlement limitant la vitesse sur les rues Principale et Joseph-Dubeau
  - 7.5 Acceptation de l'offre pour la vente d'un camion Ford Sterling 2007
8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu
  - 8.2 Annulation de la demande de financement pour le programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 9.1 Dépôt du rapport du service de l'urbanisme pour le mois d'août 2018
  - 9.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2018
  - 9.3 Demande de dérogation mineure 2018-163 (3222, chemin des Plages)
  - 9.4 Nomination du Président au comité consultatif d'urbanisme
  - 9.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 601, chemin Beuparlant Est – Construction d'un bâtiment accessoire de type «garage»
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, de la culture et du patrimoine
  - 10.2 Fermeture de la rue Principale pour la Fête de l'Halloween
  - 10.3 Dépôt du rapport mensuel du service de la bibliothèque
11. Divers et affaires nouvelles
12. Suivi
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

*Séance ordinaire du 11 septembre 2018*

**235-09-2018**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS D'AOÛT 2018**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois d'août 2018, identifiée par le bordereau numéro C-08-2018, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**236-09-2018**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2018**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 444 929,72 \$ et des salaires nets payés, au montant de 70 019,18 \$ au cours du mois d'août 2018.

**237-09-2018**

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 6 SEPTEMBRE 2018 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 6 septembre 2018, totalisant un montant de 244 350,90 \$ et en autorise le paiement.

**238-09-2018**

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE**

Considérant que le territoire est d'environ 12 km<sup>2</sup> (voir carte ci-jointe)

divisé en trois blocs :

- Sur le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie - 8 km<sup>2</sup>
- Sur le territoire de Saint-Damien - 4 km<sup>2</sup>
- Sur le territoire de Saint-Zénon - 0,6 km<sup>2</sup>

borné :

- Au nord par le chemin Basilières
- À l'ouest par la route 131
- Au sud par le Rang 1V de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
- Au sud-est par les terres privées aux limites de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien
- Au nord-est par les terres publiques de Saint-Damien

### ***Séance ordinaire du 11 septembre 2018***

Considérant que le lac Kaël est aussi sur le territoire de Saint-Damien;

Considérant que depuis 2015, un sentier multifonctionnel non motorisé y est aménagé sur le territoire public dans Saint-Damien;

Considérant que depuis 1975, des sentiers de randonnées pédestres sont aménagés sur le territoire public dans Sainte-Émélie-de-l'Énergie;

Considérant que depuis 1990, le Plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie établit ce secteur comme «zone de conservation» Cn-1-1, Cn2-2 et Cn2-3 ;

Considérant que depuis 1994, la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et la MRC de Matawinie assument officiellement la gestion des boucles aménagées sur le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et du Sentier National;

Considérant que la municipalité entretient régulièrement les sentiers;

Considérant qu'en 2014, la municipalité créait un comité afin d'assurer la protection du territoire du lac Kaël;

Considérant que ce secteur fait partie intégrante du plan de développement économique et récréotouristique actuel de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;

Considérant que la municipalité a acheté une terre afin de relier la plage de Sainte-Émélie-de-l'Énergie au Sentier national;

Considérant que la topographie du secteur est particulièrement accidentée, surtout du côté de Saint-Damien;

Considérant que des travaux d'aménagement forestier amèneront un important défi d'intégration dans le paysage;

Considérant que le couvert végétal est peu dense;

Considérant que le territoire visé est contigu à la Pourvoirie Basilières;

Considérant que le territoire visé entoure déjà un refuge biologique désigné;

Considérant que le territoire visé ceinture aussi une partie des lots de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière;

### ***Séance ordinaire du 11 septembre 2018***

En conséquence, il est proposé par monsieur le maire Daniel Monette et résolu à l'unanimité

- ✓ Que la municipalité de Saint-Damien demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'effectuer une analyse du territoire du secteur du lac Kaël, tel que demandé aussi par la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, afin d'en connaître l'intérêt écologique pour fin de conservation;
- ✓ Qu'une copie conforme de la demande soit acheminée à Frédéric Joubert du MFFP UG 62, à Édith Gravel et Claudine Ethier de la MRC de Matawinie, ainsi qu'à David Lapointe et Simon Degrandpré de la SDPRM.

#### **239-09-2018**

##### **AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR EMPRUNT TEMPORAIRE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu de procéder à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire de 1 000 000 \$ pour payer les indemnités, les intérêts et les frais du dossier d'expropriation du terrain du Lac Lachance pour fin d'opération courante.

#### **240-09-2018**

##### **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR CONSOLIDATION DU DÉFICIT AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Deschênes qu'à une prochaine séance, un règlement visant à adopter un règlement d'emprunt pour consolidation du déficit au 31 décembre 2017 sera proposé pour adoption.

#### **241-09-2018**

##### **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 768 POUR CONSOLIDATION DU DÉFICIT AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 768 avant la présente séance;

Considérant que copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant la présente séance;

Considérant que la municipalité de Saint -Damien doit acquitter les dépenses du déficit accumulé au 31 décembre 2017;

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement no. 768

**Séance ordinaire du 11 septembre 2018**

décrétant un emprunt de 415 989 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2017, avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 768  
EMPRUNT POUR CONSOLIDATION DU DÉFICIT  
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

**Attendu qu'** une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, emprunter pour combler un déficit conformément à la loi qui régit la municipalité (article 3 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*);

**Attendu qu'** un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 11 septembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par monsieur le conseiller Michel Dubé;

**En conséquence**, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu :

**Que** le présent projet de règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement porte le titre : « Emprunt de 415 989 \$ pour consolidation du déficit accumulé au 31 décembre 2017 » et le numéro 768 des règlements de la municipalité de Saint-Damien.

**ARTICLE 2 OBJET**

L'objet du présent règlement est de procéder à un règlement d'emprunt de 415 989 \$ pour consolider le déficit de l'année financière de la Municipalité de Saint-Damien au 31 décembre 2017.

**ARTICLE 3 ACQUITTEMENT DE LA DETTE**

Le conseil est autorisé et a l'obligation d'acquitter la somme de 415 989 \$ pour consolider le déficit au 31 décembre 2017.

*Séance ordinaire du 11 septembre 2018*

**ARTICLE 4 RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Pour acquitter le déficit par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 415 989 \$ selon les modalités du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ARTICLE 5 PRÉLÈVEMENT ET REMBOURSEMENT**

Pour pourvoir l'emprunt engagé relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette  
Maire

Simon Leclerc  
Directeur général

\*\*\*\*\*

**242-09-2018**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois d'août 2018.

**243-09-2018**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois d'août 2018.

**244-09-2018**

**AUTORISATION POUR DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Mario Morin pour

***Séance ordinaire du 11 septembre 2018***

procéder aux demandes de soumissions pour l'entretien hivernal des chemins privés.

**245-09-2018**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT LIMITANT LA VITESSE SUR LES RUES PRINCIPALE ET JOSEPH-DUBEAU**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette qu'à une prochaine séance, un règlement visant à adopter un règlement limitant la vitesse sur les rues Principale et Joseph-Dubeau sera proposé pour adoption.

**246-09-2018**

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 767 LIMITANT LA VITESSE SUR LES RUES PRINCIPALE ET JOSEPH-DUBEAU**

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement no. 767 avant la présente séance;

Considérant que copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant la présente séance;

Considérant que l'objet du présent règlement est de fixer une limite de vitesse maximale sur une partie de la rue Principale et sur la rue Joseph-Dubeau pour tous les véhicules routiers empruntant ces voies de circulation;

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement no. 767 concernant la limite de vitesse applicable sur une partie de la rue Principale et sur la rue Joseph-Dubeau comme suit, avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 767**

**LIMITE DE VITESSE APPLICABLE  
SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE  
ET SUR LA RUE JOSEPH-DUBEAU**

**Attendu que** le quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 626 du Code de la Sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

## ***Séance ordinaire du 11 septembre 2018***

**Attendu que** le conseil municipal est d'avis qu'en raison de la densité d'occupation et de la présence d'une zone scolaire sur la rue Principale et de la configuration géométrique de la rue Joseph-Dubeau, il y a lieu de légiférer sur la vitesse maximale applicable sur ces deux voies de circulation du périmètre urbain;

**Attendu qu'** un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 11 septembre 2018 par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette;

**En conséquence**, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

**Que** le présent projet de règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

### **ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement porte le titre : « Règlement concernant la limite de vitesse applicable sur une partie de la rue Principale et sur la rue Joseph-Dubeau » et le numéro 767 des règlements de la municipalité de Saint-Damien.

### **ARTICLE 2 OBJET**

L'objet du présent règlement est de fixer une limite de vitesse maximale sur une partie de la rue Principale et sur la rue Joseph-Dubeau pour tous les véhicules routiers empruntant ces voies de circulation.

### **ARTICLE 3 DÉSIGNATION DES VOIES DE CIRCULATION VISÉES**

Pour les fins d'application du présent règlement, les voies de circulation suivantes sont désignées :

Partie de la rue Principale :

- Tronçon de rue compris à partir de l'intersection du chemin Montauban (Route 347) jusqu'au pont de la rivière Matambin

Rue Joseph-Dubeau :

- Rue comprise à partir de l'intersection du chemin Montauban (Route 347) jusqu'à l'intersection de la rue Principale, soit sur toute sa longueur.

*Séance ordinaire du 11 septembre 2018*

**ARTICLE 4 LIMITE DE VITESSE APPLICABLE**

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/h sur la partie de la rue Principale et sur la rue Joseph-Dubeau désignées à l'article 3.

**ARTICLE 5 INFRACTION ET PÉNALITÉS**

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible des pénalités prévues au Code de la Sécurité routière.

**ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette  
Maire

Simon Leclerc  
Directeur général

\*\*\*\*\*

**247-09-2018**

**ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR LA VENTE D'UN CAMION FORD STERLING 2007**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter l'offre d'achat conforme de 51 555 \$ présentée par le Centre du camion Gamache Inc., en réponse à l'avis public de mise en vente d'un camion Ford Sterling 2007 dont un prix plancher était de 51 000 \$.

**248-09-2018**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu pour le mois d'août 2018.

**249-09-2018**

**ANNULATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu de ne pas présenter une demande de financement à la MRC de Matawinie dans le cadre du programme

***Séance ordinaire du 11 septembre 2018***

d'aménagement durable des forêts (PADF) afin d'améliorer les chemins multiusages de la Municipalité.

**250-09-2018**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS D'AOÛT 2018**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois d'août 2018.

**251-09-2018**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 4 SEPTEMBRE 2018**

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2018.

**252-09-2018**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-163 (3222, CHEMIN DES PLAGES)**

Identification du site concerné :

Matricule : 0231-86-1827

Cadastre : Lot 5 859 491

Adresse : 3222, Chemin des plages

Nature et effets :

Permettre le maintien en place d'un bâtiment accessoire détaché de type garage en cour avant, dont la marge de recul avant est déficiente.

La demande des requérants affecte la disposition suivante du règlement de zonage numéro 753 :

**ARTICLE 4.1.5: CONSTRUCTION ACCESOIRE DANS LES COURS ET LES MARGES, POUR LES USAGES RÉSIDENTIELS**

« Les abris d'automobiles, les garages privés autonomes et les remises sont autorisés en cour avant avec une marge de recul avant minimale de 7,6 mètres si le terrain est riverain à un lac ou un cours d'eau ».

La construction est localisée à 4,77 mètres de la limite avant (chemin des Plages). Une partie de la construction fait face au chemin des Plages et est située à l'intérieur de la marge avant minimale de 7,6 mètres.

### ***Séance ordinaire du 11 septembre 2018***

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 9 août 2018 annonçant la dérogation mineure 2018-163;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu D'ACCEPTER la dérogation mineure telle que présentée.

#### **253-09-2018**

#### **NOMINATION DU PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu de nommer monsieur Richard Roberge au poste de président du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **254-09-2018**

#### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - 601, CHEMIN BEUPARLANT EST – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE «GARAGE»**

La présente demande est assujettie au règlement 756 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque la propriété se situe à l'intérieur du corridor patrimonial reconnu.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 4 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) tel que présenté par la requérante pour la construction d'un bâtiment accessoire de type «garage» au 601, chemin Beauparlant Est.

#### **255-09-2018**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et du patrimoine pour le mois d'août 2018.

*Séance ordinaire du 11 septembre 2018*

**256-09-2018**

**FERMETURE DE LA RUE PRINCIPALE POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu de fermer la rue Principale le mercredi 31 octobre 2018 dans le cadre des activités de la fête de l'Halloween de 18 h à 20 h et d'impliquer les pompiers pour assurer la sécurité.

**257-09-2018**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de la bibliothèque pour le mois d'août 2018.

**DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

**SUIVI**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

**258-09-2018**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 07.

Daniel Monette  
Maire

Simon Leclerc  
Directeur général